



**Commune de
VILLECHENEVE**

**Procès-verbal du
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Du 20 octobre 2022

PRESENTS:	Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
	Mr SARCEY	Claude	1er Adjoint
	Mr FAVRICHON	Nicolas	2 ^{ème} Adjoint
	Mr PIQUET	Bruno	3 ^{ème} Adjoint
	Mme CHICARD	Christelle	4 ^{ème} Adjoint
	Mme FAURE	Ginette	Conseillère
	Mr BROSSAT	Jean-Baptiste	Conseiller
	Mme PEYRE DE FABREGUES	Karine	Conseillère
	Mr LARGE	Cyril	Conseiller
	Mr BLANC	Daniel	Conseiller
	Mme HOSTIN	Christelle	Conseillère
	Mme SECOND	Virginie	Conseillère
	M. MOREL	Cédric	Conseiller

Absents excusés ayant donné POUVOIR :

Mme DUMAS Aurélia donne pouvoir à Mme Christelle HOSTIN

Secrétaire de séance : Mr SARCEY Claude

Date de Convocation : 13 octobre 2022

Début de la réunion : 20h00

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2022 qui est approuvé **à l'unanimité des membres présents.**

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1/ Présentation CCMDL TERRITOIRE CEPOS (1 heure)

2/ Parking école et sécurisation ECOLE :

Plusieurs points sont à valider par le Conseil municipal.

- Salle de Famille + cuisine : proposition de transformer le local des cantonniers en une salle familiale de 80 m² au 1^{er} étage. Un Maître d'œuvre sera mandaté pour le suivi des travaux.
- Local Jeune + Salle des Anciens : au rdc de ce bâtiment, proposition d'installer un local pour les jeunes et une salle pour les anciens.
- Atelier VOIRIE : le local des cantonniers serait délocalisé sous la mairie et les tracteurs seraient stationnés dans le tunnel.
- Estimation MAISON : faire 2 estimations de la maison située sur la parcelle AI 461. Ce bâtiment sera vendu après la réalisation des travaux de parking.
- Les élus souhaitent réaliser une grande partie des travaux sur l'année 2023. Budget de la Tranche 1 compris entre 350 000 et 400 000 euros.

3/ Retour rencontre avec les acteurs du MARCHE

Mercredi 28 septembre, les élus de la commission développement économique ont rencontré 6 intervenants présents les mercredis matin sur le marché de Villechenève.

La participation peut varier entre 30 et 60 clients (30 étant insuffisant).

Les intervenants sont attachés au marché du mercredi matin. Les élus leur ont proposé de déplacer le marché aux mercredis après-midi mais cela ne semble pas les intéresser. Quant au marché du soir, par expérience, ils le considèrent comme volatile.

2 référents marché sont nommés parmi les élus : Mme Ginette FAURE et Mr Bruno PIQUET.

4/ Délibération Tarif des salles

Le Conseil municipal fixe les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2023 conformément aux tableaux ci-dessous :

	Habitants de Villechenève	Associations extérieures	Privés extérieurs
Salle + bar + cuisine Pour 1 jour (du samedi matin 08h00 au dimanche matin 11h00)	300 €	300 €	500 €
La salle (réunion supérieure à 3h)	100 €	100 €	200 €
Forfait de 2 jours (à partir du vendredi 14h jusqu'au dimanche soir 18h00 ou lundi matin 08h00)	450 €		650 €
caution	500 €	500 €	500 €

Pour les associations de Villechenève

- ✓ 1^{ère} manifestation =
gratuit €
 - ✓ 2^{ème} manifestation = 160
€
 - ✓ 3^{ème} manifestation = 80
€
- Caution de 500 €.

Votants : 14

Pour : 13

Contre : 0

Blanc : 1

5/ Délibération Clôture du lotissement des GRANDES TERRES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le budget annexe « Lotissement les Grandes Terres » a été ouvert par la délibération en date du 26 janvier 1998, validée par la préfecture le 23 février 1998, afin de répondre à un besoin au logement.

Compte tenu de la vente de l'ensemble des lots prévus au programme, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Le compte administratif du Lotissement les Grandes Terres, ainsi que le compte de gestion dressé par le comptable public ont été votés le 24 mars 2022.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents la clôture du budget annexe « Lotissement les Grandes Terres » en date du 31/12/2022. Une écriture d'ordre sera réalisée entre le budget communal et le budget des Grandes terres pour un montant de 36 294.16 €.

6/ Vote Extinction Lumière : plage horaire à définir

Les élus choisissent les horaires suivants pour l'extinction nocturne : 23h30 – 5h30.

Une réunion est à planifier avec le responsable Syder de l'éclairage public.

7/ Délibération appel de cotisation groupement des 4 cantons

Le conseil municipal décide d'attribuer la subvention de 270.00 € au groupement des 4 cantons des Monts du Lyonnais sur l'exercice 2022.

8/ Questions diverses

- Les 4 Lots communales de l'impasse des Boutons d'Or ont été vendus
- Projet MOINON = En attente. Pas de retour à ce jour.
- Disponibilité salle polyvalente le vendredi soir. Madame Virginie SECOND envoie un mail à Mr Rosso en réponse à sa demande concernant la disponibilité de la salle les vendredis soirs.
- Prestation ménage de la salle polyvalente après manifestation : Mme Virginie SECOND se renseigne auprès d'un intervenant.
- Stérilisation des chats : prise de renseignements auprès de différents vétérinaires pour demande de devis.
- Fête de Samains le 31 octobre 2022 : flyer à faire circuler.
- Conseil d'école : 99 élèves inscrits.
1 visite mensuelle à la bibliothèque est prévue.
Si des problèmes de discipline ont lieu durant la coupure méridienne, le personnel municipal encadrant devra faire remonter les informations à la commission Ecole.
- Messieurs Favrichon et Chazelles ont rencontré un commercial de chez Paritel pour tenter de rénégocier les contrats afin de diminuer le coût lié à la téléphonie. Aucune possibilité de révision avant 3 voir 4 ans.
- Nouveau pont à bascule aux Auberges : inauguration en décembre.
- Devis pour évacuation et exhumations de 15 concessions au cimetière communal. Le montant du devis s'élève à 8150 euros. Compte tenu du coût, les travaux seront réalisés en plusieurs tranches.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Fait en Mairie, le 24/10/2022

Le Maire,

Bernard CHAZELLES



Le secrétaire de séance